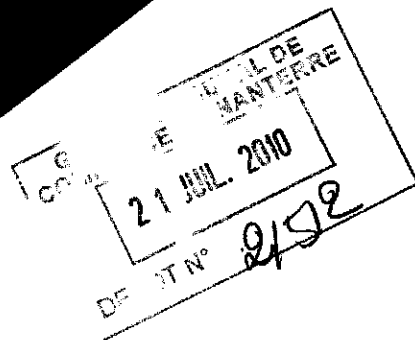




EUXIS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 49, rue Maurice Arnoux
92120 MONTROUGE
451 760 557 RCS NANTERRE

*Certifiée conforme
à l'original*

Géraldine Gravis

Le 29 avril 2010 à 18 heures, les associés de la Société EUXIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente remise à chaque associé.

Monsieur Gérard LEGROS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Géraldine GRAVIS préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Serge GRAVIS, second associé est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- copie de la lettre de convocation remise au Commissaire aux comptes contre décharge ;
- Le rapport de Madame la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Première résolution

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide de modifier définitivement la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 30 avril à compter de ce jour. ✓

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de deux mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier en conséquence les statuts comme suit :

« Article 5 – Durée

1 - La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

2 - L'année sociale commence le 1er mai d'une année et finit le 30 avril de l'année suivante. »

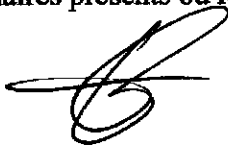
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Géraldine GRAVIS

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Serge GRAVIS

